

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 15-116-2

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire tenue le 15 mars 2017, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement 15-116 décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 28^e jour de mars 2017.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière